

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération
n° 2-2024
Point 3.1

Point 3.1 de l'ordre du jour

Désignation de représentants au Conseil d'administration de la BNU

EXPOSE DES MOTIFS :

Le mandat des administrateurs du Conseil d'administration de la BNU arrive à échéance en mars 2024.

Il convient donc de désigner :

- **Deux représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs** de l'université désignés en leur sein par le conseil d'administration de l'université (article 8b des statuts de la BNU) ;
- **Deux étudiants, usagers inscrits à la BNU** l'université (article 8e des statuts de la BNU).

Afin de satisfaire aux modalités de désignation prévues à l'article 8.e du décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des étudiants de l'université.

Le résultat de cet appel à candidature sera précisé en séance.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne deux enseignants-chercheurs ou chercheurs ainsi que deux étudiants au Conseil d'administration de la BNU.

Se sont portés candidats pour les représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs :

Christian GRAPPÉ
Yannick SCHMITT
Annie KUYUMCUYAN

Se sont portés candidats pour les représentants des étudiants (CV et lettres de motivations joints en annexe) :

AL-ZOUBI Jud
DANESH Maryam
FADEL Christ
HAULET Nolan
MARTAYAN Ilia
MEYER Valentine
NIASS Ndèye Fatou
TAUBE-LE-GUERN Alexis

Sont élus pour les représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs :

Christian GRAPPE
Yannick SCHMITT

Sont élus pour les représentants des étudiants :

MARTAYAN Ilia
TAUBE-LE-GUERN Alexis

Fait à Strasbourg, 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT